

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de **la séance ordinaire du Conseil** tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le mardi, 9 octobre 2018.

SONT PRÉSENTS :	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Marie-Hélène Fortin Melissa Monk Stéphanie Nantel René Villeneuve Hélène Akzam Philip Panet-Raymond
ÉGALEMENT PRÉSENTS:	L'assistante-greffière	Francine Bélanger
	Le directeur général	Guy Benedetti

À 19 h 30, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance ordinaire du Conseil.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-10-350

1.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil pour la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouts:

3 CORRESPONDANCE OFFICIELLE

3.1 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU C.C.U. – RÉUNIONS DU 15 AOÛT ET DU 10 SEPTEMBRE 2018

7 CONSEIL

7.2 REMERCIEMENT À L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ ROSEMÉROISE – COLLECTIVITÉS EN FLEURS – 5 FLEURS OR & MENTION SPÉCIALE POUR LA FOERESTERIE URBAINE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-10-351

2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 soit adopté sans être lu, chacun des membres du Conseil en ayant reçu copie avant la veille de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 CORRESPONDANCE OFFICIELLE

3.1 AJOUT - DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU C.C.U. – RÉUNIONS DU 15 AOÛT ET DU 10 SEPTEMBRE 2018

Dépôt des procès-verbaux des réunions du C.C.U. du 15 août et du 10 septembre 2018 rédigés par le chef, permis, inspections et zonage ainsi que par la directrice du service de l'Urbanisme, permis et inspections.

4 URBANISME

4.1 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT les demandes de dérogation mineure consignées au rapport du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) du 19 septembre 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations du C.C.U.;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre sur ces demandes de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU :

2018-10-352

a)

D'accorder la dérogation mineure, selon la recommandation 2018-09-20 du C.C.U., pour permettre une marge avant de 5,63 mètres alors que le Règlement 801 - Zonage exige un minimum de 7 mètres

pour la propriété située au **226, rue William (Lot 2 777 406)**.

2018-10-353

b)

D'accorder les dérogations mineures, selon la recommandation 2018-09-21 du C.C.U., pour permettre :

- L'emplacement du patio et des trottoirs de la piscine avec une marge de 0 de la ligne de propriété arrière, alors que le Règlement 801 - Zonage prévoit une marge de recul de 1 mètre minimum ;
- Une galerie (incluant son escalier) située à 3,35 mètres de la ligne de propriété arrière, alors que le Règlement 801 – Zonage exige 4,5 mètres minimum;
- Une entrée menant au sous-sol (incluant son escalier) située à 4,09 mètres de la ligne de propriété arrière alors que le Règlement 801 – Zonage exige 4,5 mètres minimum

Et d'informer le requérant que l'escalier de la galerie devra être corrigé pour être conforme au Code National du Bâtiment (2005)

pour la propriété située au **222, rue Paradis (Lot 2 779 297)**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-354

4.2 PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.)

CONSIDÉRANT le Règlement 804 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichages traitées par le service de l'Urbanisme, permis et inspections;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) en date du 19 septembre 2018;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Stéphanie Nantel, appuyée par la conseillère Marie-Hélène Fortin, il est

RÉSOLU

- a) D'approuver la modification du revêtement extérieur en façade de la propriété située au **170, rue Glendale** selon le plan et les échantillons soumis et de suggérer au requérant de limiter la hauteur des panneaux de verre à celle d'un garde-corps pour éviter ainsi les problèmes habituellement reliés à ce type d'installation, le tout conformément à la recommandation 2018-09-09 du C.C.U. ;
- b) D'approuver la modification du revêtement extérieur en façade de la propriété située au **174, rue Delorme** selon l'échantillon soumis, le tout conformément à la recommandation 2018-09-10 du C.C.U. ;
- c) D'approuver la modification du revêtement extérieur en façade de la propriété située au **325, rue Montrose** selon l'échantillon soumis, le tout conformément à la recommandation 2018-09-11 du C.C.U. ;
- d) D'approuver la modification du revêtement extérieur en façade de la propriété située au **360, rue Montclair** selon les plans et échantillons soumis, le tout conformément à la recommandation 2018-09-12 du C.C.U. ;
- e) D'approuver la modification apportée aux revêtements extérieurs de la nouvelle construction située au **133, rue Riverview** à la condition qu'un cadrage soit ajouté autour des ouvertures (portes et fenêtres) et que celui-ci ainsi que les soffites et fascias soient de couleur minerai de fer (Gentek), le tout conformément à la recommandation 2018-09-14 du C.C.U. ;
- f) D'approuver l'affichage commercial en vitrine du commerce Voyage Vasco Rosemère situé au **334B, chemin de la Grande-Côte** selon le plan soumis, le tout conformément à la recommandation 2018-09-15 du C.C.U. ;
- g) D'approuver l'affichage commercial sur socle et sur bâtiment du restaurant Cooper Branch situé au **212, boulevard Labelle** selon les plans soumis, à la condition que le fond de l'enseigne sur socle soit de couleur identique à celle des autres enseignes situées sur la même structure et sans marbrure, le tout conformément à la recommandation 2018-09-16 du C.C.U. ;

- h) D'approuver l'affichage commercial sur socle et sur bâtiment du restaurant Pacini situé au **399, boulevard Labelle** à la condition que :
- Pour les enseignes sur bâtiment, se conformer à la réglementation au niveau des superficies et ne pas utiliser un fond blanc en façade mais uniquement des lettres channel de grosseur conforme à la réglementation en vigueur;
 - Pour les enseignes sur socle, de retirer le slogan « Amour. Bouffe. Italie », d'inverser les couleurs du lettrage nom/logo du commerce et de remplacer le fond blanc par un fond bleu similaire aux autres enseignes présentes sur le socle

le tout conformément à la recommandation 2018-09-17 du C.C.U. ;

- i) D'approuver l'affichage commercial en vitrine du restaurant Ke Paso Mexigrill situé au **199, boulevard Labelle** à la condition que l'affichage s'agence avec celui approuvé pour la boulangerie, soit un fond beige ou transparent et d'informer le requérant que l'affichage électronique devra être retiré, le tout conformément à la recommandation 2018-09-18 du C.C.U.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3 RÉGLEMENTATION D'URBANISME

2018-10-355

- a) 801-46 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 801 – ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DES USAGES COMPLÉMENTAIRES POUR L'USAGE 6815 – ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 20 août 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du 20 août 2018;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement à la séance ordinaire du 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prescrit par la loi;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le « Règlement 801-46 amendant le Règlement 801 – Zonage, afin d'ajouter des usages complémentaires pour l'usage 6815 – École élémentaire et secondaire, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

6 AUTRE RÉGLEMENTATION

2018-10-356

6.1 906 – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DANS LE BUT DE STABILISER LE FARDEAU FISCAL DE CERTAINES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

La conseillère Hélène Akzam donne avis d'intention de présenter, à la prochaine séance ou à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement 906.

Le projet de règlement est présenté aux membres du Conseil.

7 CONSEIL

2018-10-357

7.1 ENT 83 – AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE ROSEMÈRE ET LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF DE ROSEMÈRE (CDCSR)

CONSIDÉRANT le dégrèvement fiscal consenti par la Commission municipale du Québec à la CDCSR;

CONSIDÉRANT la compensation imposée par la Ville en vertu de l'article 205 de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour tenir compte du dégrèvement fiscal;

CONSIDÉRANT la mission de la CDCSR et sa volonté de contribuer au développement social et communautaire de la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de s'associer à la CDCSR à titre de partenaire privilégié du développement de sa vie communautaire et sociale;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par la conseillère Melissa Monk, il est

RÉSOLU

D'autoriser le maire et l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Rosemère, l'entente de service entre la Ville de Rosemère et la Corporation de développement culturel et sportif de Rosemère (CDCSR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-358

7.2 AJOUT - REMERCIEMENT À L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ ROSEMÉROISE – COLLECTIVITÉS EN FLEURS – 5 FLEURS OR & MENTION SPÉCIALE POUR LA FORESTERIE URBAINE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère vise constamment à consolider sa position de chef de file en matière environnementale en poursuivant son engagement dans plusieurs programmes tels « Une naissance, un arbre »,

« Rosemère en fleurs », la « Visite des jardins secrets » et « Collectivités en fleurs »;

CONSIDÉRANT que les arbres et les paysages fleuris constituent une grande richesse environnementale et une fierté pour tous les Rosemérois qui s'efforcent année après année de verdir leur terrain;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a remporté l'or dans le cadre de la remise des prix Collectivités en fleurs, édition nationale et internationale 2018. Elle a reçu la cote d'excellence 5 Fleurs - Or et une mention spéciale pour Foresterie urbaine lors de la cérémonie de remise des prix à Edmonton, en Alberta, le 29 septembre dernier;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par l'ensemble des membres du Conseil, il est

RÉSOLU de remercier publiquement l'ensemble de la communauté roseméroise, c'est-à-dire les citoyens et les commerçants et, notamment l'équipe du service des Travaux publics de la Ville, pour leur contribution significative et déterminante dans l'attribution de ce prix. La Ville de Rosemère tient à reconnaître leurs efforts pour cette reconnaissance internationale qui rejillit sur l'ensemble de notre communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8 DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS

9 SERVICES JURIDIQUES

10 FINANCES

2018-10-359

10.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES APPROUVÉES DU 29 AOÛT AU 23 SEPTEMBRE 2018

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 796 « Règlement déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et de former des comités de sélection », la directrice du service des Finances et trésorière dépose la liste des commandes approuvées par les fonctionnaires de la Ville.

2018-10-360

10.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DES DÉBOURSÉS – SEPTEMBRE 2018

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU que la liste des chèques émis totalisant la somme de 2 120 206, 58 \$ et la liste des comptes à payer totalisant la somme de 879 794,90 \$ telles que déposées par Mme Jocelyne Montreuil, trésorière, en date du 9 octobre 2018, soient approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-361

10.3 INF-113 – OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN ET SOUTIEN AUX LOGICIELS D'APPLICATION PAIE, ACCÈSCITÉ TERRITOIRES ET DEMANDES DE PERMIS EN LIGNE POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT les offres de services pour l'entretien des logiciels d'applications municipales intégrées et le dépannage des équipements de la firme PG Solutions inc. pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que ces services ne peuvent être rendus que par PG Solutions inc.;

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU d'octroyer le contrat INF-113 pour l'entretien et le soutien aux logiciels d'application Paie, AccèsCité Territoires et Demandes de permis en ligne pour l'année 2019 à la firme PG Solutions inc. pour un montant total de 46 005 \$ taxes en sus. Postes budgétaires 02 134 04 527 et 02 134 01 527

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-362

10.4 INF-114 – OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN ET SOUTIEN AUX LOGICIELS D'APPLICATION UNICITÉ FINANCES, COUR MUNICIPALE ET LUDIK LOISIRS POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT les offres de services pour l'entretien des logiciels d'applications municipales intégrées et le dépannage des équipements de la firme Acceo Solutions inc. pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que ces services ne peuvent être rendus que par Acceo;

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU d'octroyer le contrat INF-114 pour l'entretien et le soutien aux logiciels d'application Unicité Finances, Cour municipale et Ludik Loisirs pour l'année 2019 à la firme Acceo Solutions inc. pour un montant total de 67 030 \$ taxes en sus. Poste budgétaire 02 134 01 527

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11 SERVICES TECHNIQUES / TRAVAUX PUBLICS / HYGIÈNE DU MILIEU

2018-10-363

11.1 TP-167 – RENOUELEMENT DE CONTRAT – TRAVAUX ARBORICOLES DANS LA VILLE DE ROSEMÈRE

CONSIDÉRANT la résolution 2018-01-033 adoptée le 22 janvier 2018, octroyant le contrat TP-167 – Travaux arboricoles dans la Ville de Rosemère pour l'année 2018 à la compagnie Service d'arbres Nature inc.;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services reçus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de renouveler le contrat TP-167 – Travaux arboricoles dans la Ville de Rosemère pour l'année 2019 avec la compagnie Service d'arbres Nature inc., selon les prix unitaires pour un montant total approximatif de 96 132,24 \$ taxes en sus. Poste budgétaire 02 324 20 521.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-364

11.2 TP-169 – RENOUELEMENT DE CONTRAT – CUEILLETTE ET DISPOSITION DES BRANCHES

CONSIDÉRANT la résolution 2018-01-034 adoptée le 22 janvier 2018, octroyant le contrat TP-169 – Cueillette et disposition des branches pour l'année 2018 à la compagnie Michele et Angelo Cardillo Itée;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services reçus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de renouveler le contrat TP-169 – Cueillette et disposition des branches pour l'année 2019 avec la compagnie Michele et Angelo Cardillo Itée, selon les prix unitaires pour un montant total approximatif de 207 350 \$ taxes en sus. Postes budgétaires 02 462 10 466 et 02 463 03 640.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-365

11.3 TP-172 – RENOUELEMENT DE CONTRAT – ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT la résolution 2017-11-395 adoptée le 20 novembre 2017, octroyant le contrat TP-172 – Entretien des parcs et espaces verts à la compagnie 178001 Canada inc. / Groupe Nicky;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement pour les années 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services reçus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de renouveler le contrat TP-172 – Entretien des parcs et espaces verts pour les années 2019 et 2020 avec la compagnie 178001 Canada inc. / Groupe Nicky, selon les prix unitaires pour un montant total approximatif de 118 696,28 \$ taxes en sus (par année). Poste budgétaire 02 324 00 521

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12 SERVICES COMMUNAUTAIRES

2018-10-366

12.1 ENT-84 – AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE ROSEMÈRE ET L'ATELIER COMMUNAUTAIRE D'ÉBÉNISTERIE DE ROSEMÈRE (ACER)

CONSIDÉRANT que l'Atelier communautaire d'ébénisterie de Rosemère (ACER) est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère souhaite définir les paramètres de chacune des parties;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU d'autoriser le maire et Normand Painchaud, président de l'organisme, à signer, pour et au nom de la Ville l'entente entre la Ville de Rosemère et l'Atelier communautaire d'ébénisterie de Rosemère (ACER). Provision pour éventualité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-10-367

12.2 JOURNÉES DE LA CULTURE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE 2018-2022

CONSIDÉRANT que de 2010 à 2017, les 7 villes de la MRC Thérèse-De Blainville ont organisé à tour de rôle l'évènement « Journées de la culture »;

CONSIDÉRANT que de 2010 à 2017, 1 000 \$ était versé à la ville hôte pour les journées de la culture;

CONSIDÉRANT le début d'un nouveau cycle de 7 ans et la volonté de renouveler la formule;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU de verser la somme de 1 000 \$ par année à la ville organisatrice de l'évènement conjoint des villes de la MRC Thérèse-De Blainville « Journées de la culture » pour la période 2018-2022. Poste budgétaire : 02 782 00 971

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13 VARIA

14 SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

15 **CLÔTURE**

2018-10-368

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par la conseillère Hélène Akzam, la séance est levée à 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

Francine Bélanger
Assistante-greffière